

AC-AFN Cossé-en-Champagne - Bannes - Epineux-le-Seguin - Association pour le devoir de mémoire

### Commémoration du 11 novembre

Les cérémonies de commémoration de l'Armistice auront lieu le dimanche 6 novembre 2016 selon le programme suivant :

- 9h45 : Hommage au monument aux morts de Cossé-en-Champagne.
  - Déplacement à Bannes
  - 10h30 messe en l'église de Bannes
  - 11h30 Hommage au monument aux morts de Bannes
- A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes de Bannes.

Christian HERBERT,  
Vice-Président de l'AC-AFN

### Le mot du Comité des fêtes

Le comité des fêtes remercie tous les participants à la soirée cochon grillé organisée cet été et plus particulièrement tous les bénévoles qui sont venus nous aider avec leur bonne humeur. Cette soirée a connu un réel succès grâce à vous tous.

La prochaine organisation sera une grande première pour la commune puisque le Comité des fêtes va organiser un cyclocross le 22 Janvier au plan d'eau. Il y aura plusieurs courses dans l'après-midi, des plus jeunes au moins jeunes... Nous aurons besoin ce weekend-là de toutes les bonnes volontés. Alors à vos agendas!

Le comité des fêtes.

### Mot du club "Gym à Cossé"

Les séances de zumba et de gymnastique débuteront le mercredi 21 septembre aux mêmes horaires que l'an passé, sous la houlette de Maryse Ferrant.

> La zumba est à partir de 20h00, ensuite la gymnastique à 21h00. Chaque séance dure 45 minutes. Il est possible de participer à l'une ou l'autre activité, ou bien aux deux.

> Prix à l'année: zumba: 80 €, gymnastique: 70 €, 125 € pour les deux activités.

> Pour tout renseignement ou inscription nouvelle, vous pouvez appeler les numéros suivants: 02 43 64 32 50 / 02 43 90 56 68 / 02 43 64 30 10.

### Le mot de l'école

Le jeudi 1 septembre les quarante-deux élèves de l'école de Cossé en Champagne ont fait leur rentrée. L'équipe enseignante accueille Morgane Chevalier qui remplacera Lisa Baron tous les lundis. Cette année les élèves de l'école plongeront dans l'univers des contes avec pour objectif final la création d'un conte musical.

N'hésitez pas à aller sur le blog de l'école pour suivre les projets des classes ;

<http://passerelle.acnantes.fr/cosseexpress/>

L'équipe enseignante

### Le Club des aînés

Nous vous informons que le concours de belote habituellement organisé au mois d'octobre est annulé cette année.

Nous organisons un voyage à Bagnole-de-l'Orne le 6 octobre avec tous les membres du club et assisterons à un spectacle à Meslay-du-Maine le 23 novembre.

L'année s'achèvera autour d'un repas de Noël chez Valérie « au Loup Gourmand » le 10 décembre et une nouvelle année débutera par l'assemblée générale le 26 janvier 2017. Nous invitons à cette occasion, toutes les personnes qui souhaitent passer un après-midi amical et convivial au sein de l'association des aînés du village à se faire connaître. Nous serons heureux de les accueillir et de les inscrire.

Les membres du club des aînés

### Calligraphie

L'activité calligraphie reprend vendredi 30 septembre. Les cours sont proposés par Janine Monnier, un vendredi sur deux de 20h00 à 22h00 dans la petite salle annexe de la salle des fêtes à Cossé-en-Champagne. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous renseigner et inscrire auprès de Janine Monnier au 02 43 90 59 95.

### Dates à retenir

Samedi 17 septembre : 2<sup>ème</sup> lâcher de truites au plan d'eau de Cossé-en-Champagne ;

Samedi et dimanche 17 et 18 septembre : Journées du patrimoine. Visite guidée de l'église ;

Dimanche 24 septembre vers 16 heures : Etape des motards de l'Association des motards des 3 vallées dans le cadre de la mucoviscidose. 200 motos stationneront au plan d'eau pour se restaurer ;

Dimanche 22 janvier 2017 : Cyclo-cross au plan d'eau ;

# La Babillarde

## Cossé-en-Champagne

[www.cosseenchampagne.mairie53.fr](http://www.cosseenchampagne.mairie53.fr)

## Septembre 2016

### Adieu à la population !

Chers concitoyens mais surtout « Chers Amis », mon état de santé ne me permet plus d'assumer avec efficacité la mission de maire de la commune que vous m'avez confiée depuis 2001.

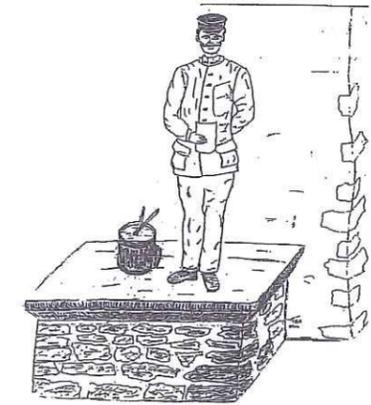
C'est avec beaucoup de joie et de bonheur que j'ai œuvré sans économiser mes forces, avec les différentes équipes municipales successives, à la vie de notre commune, avec toujours le même objectif : « qu'il fasse bon vivre à Cossé-en-Champagne ».

Pour moi, la vie d'un village se bâtit « pierre par pierre, jour après jour » en privilégiant « le côté humain », priorité de mes priorités, parfois au détriment du côté administratif. N'y a-t-il pas de « richesse que dans l'homme » ?

C'est avec un pincement au cœur que votre maire vous quitte mais je serai toujours disponible pour rendre service si besoin.

Je vous dis en tant que bénévole « bonjour », en tant que maire « adieu »

Qu'on se le dise !



Le 9 août dernier, j'ai remis ma démission de maire à Monsieur le Préfet, celui-ci m'a accordé généreusement un entretien très positif d'environ une heure, avec une écoute très attentive et une compréhension mutuelle.

Vous ne doutez pas que j'ai porté à sa connaissance les principales préoccupations de notre village dont le devenir des communes rurales et notre place éventuelle dans une commune nouvelle.

Avant de prendre son arrêté préfectoral pour autoriser ma fin de mandat, Monsieur le préfet qui souhaitait découvrir Cossé-en-Champagne nous rendra visite le 3 octobre.

## Les décisions essentielles du conseil municipal

En séances des 19 mai, 7 juillet et 1<sup>er</sup> septembre 2016

A la suite des réclamations des parents d'élèves relatives à la **tarification de l'accueil périscolaire**, le Conseil a revu les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 :

Tranches horaires	Tarifs
7h15/7h30	3.75 €
7h30/8h50 – 16h30/18h00	1.85 € /h
18h00/19h00	3.75 € / 1/2h

Toute tranche horaire commencée est due.

### Communes nouvelles : proposition des communes de Ballée/Chémeré/Epineux de se joindre à leur projet de commune nouvelle;

Madame le Maire expose à l'ensemble des conseillers le projet des communes de Ballée, Epineux et Chémeré-le-Roi d'une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les maires de ces trois communes ont adressé un courrier en date du 13 avril 2016 aux communes de Bannes et Cossé-en-Champagne, pour leur proposer de se joindre à eux et créer une commune nouvelle Ballée, Epineux, Chémeré, Cossé et Bannes,

Après un long débat, l'ensemble du conseil,

A bien pris acte de la proposition faite,

En concertation au préalable avec Monsieur Christian Lavoué, Maire de Bannes,

Regrette de ne pas avoir été associés au projet dès le début de la réflexion et de l'étude,

Considère qu'il n'y a pas de caractère d'urgence pour décider d'une commune nouvelle dans un délai si restreint,

Ne voit pas dans l'immédiat de projet commun aux communes de Ballée/Epineux/Chémeré, comme fil conducteur,

Fait le choix de maintenir ce dossier en attente.

**Le document unique de prévention des risques professionnels**, pour les agents communaux, élaboré en concertation avec le SPAT (Santé professionnelle des Agents Territoriaux) et le CDG53 (Centre de Gestions des Collectivités Territoriales) de la Mayenne, après l'avis favorable du Comité Technique, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### Remplacement de la serrure au multiservices :

Le conseil accepte le devis de Monsieur Wilfrid Oger d'un montant de 552.50 € pour le remplacement de la serrure du multiservice.

### Remplacement de l'alarme incendie de la salle des fêtes

Lors de la vérification annuelle des installations électriques de la salle des fêtes, il a été constaté un dysfonctionnement de l'alarme incendie.

Le conseil a accepté le devis de Jean-Paul Marçais d'un montant de 465 € TTC pour la remplacer en urgence.

Une déclaration a été faite auprès des assurances pour être indemnisé au titre de la couverture « dommage électrique » ; GROUPAMA a intégralement pris la dépense en charge.

**Vu le courrier de la commune d'Epineux le Seguin** du 9 octobre 2015, adressé à la préfecture de la Mayenne, **refusant de payer les participations scolaires de l'année 2014** pour un enfant de maternelle,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2016, lequel prend en compte le potentiel financier de la commune d'Epineux-le-Seguin, inférieur à celui de la commune de Cossé-en-Champagne et fixe la participation totale à 1059.77 €, soit une perte pour la commune de Cossé en Champagne de 600.65 €,

Le Conseil Municipal,

Dit que, suivant la réglementation, la commune de Cossé-en-Champagne prend déjà intégralement en charge le déficit des Nouvelles Activités Scolaires, de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire,

En conséquence,

Conteste la décision prise dans le cadre de l'arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2016, reçu en mairie le 18 juillet 2016,

Demande à Monsieur le Préfet de revoir cette décision en tenant compte de tous les éléments.

### Opposition aux compteurs d'électricité communiquant

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général,

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les compteurs communicants peuvent être facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée,

Le Conseil municipal à l'unanimité:

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ERDF.

- décide que les compteurs d'électricité de Cossé-en-Champagne, propriétés de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.

### Démographiquement parlant

Tous nos vœux de bonheur à **Simon GOULHOT**, né le 6 juin, fils d'Eric et Ingrid GOULHOT, domiciliés à « La Touche » et félicitations aux heureux parents.

Et tous nos regrets pour **Luc Chatelus** décédé le 21 août et nos sincères condoléances à sa famille et à tous ceux qui lui sont chers.

## Prenez notes

**Le secrétariat de mairie sera fermé** du 12 au 23 septembre puis du 16 au 21 octobre inclus. Des permanences seront assurées les lundis 12 et 19 et jeudis 15 et 22 septembre, le matin de 9 à 12 heures. Le secrétariat de mairie sera totalement fermé du 16 au 31 octobre. En cas d'urgence vous pourrez contacter Mme Morand au 0243905931.

Nous vous remercions de votre compréhension

## Et puis encore ....

### Organisation des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) pour la rentrée de septembre 2016

Trois bénévoles ne reprendront pas leurs activités NAP à la rentrée de septembre 2016 :

Charles Herbert pour l'activité boxe, Janine Monnier pour l'activité calligraphie, Pierre Monnier pour les activités jardinage et photo

Ce qui fera 4 activités par semaine (jardinage, cartonnage, chant, Lire et Faire lire).

Mme le Maire lance un appel aux bénévoles pour créer des activités telles que les jeux de carte, jeux d'échecs, de dames, scrabble, etc...

Si vous avez d'autres activités ou passions que vous souhaiteriez faire partager aux enfants, n'hésitez pas à vous faire connaître. Nous serons heureux de vous accueillir au sein de l'équipe des bénévoles.

L'horaire des NAP sera maintenu sur la tranche 13h30/14h15.

Un très grand merci à nos généreux bénévoles qui ont accompagné nos jeunes au cours de ces quelques années.

### Rappel sur la réglementation relative aux chardons

Selon l'arrêté préfectoral n° 2007-A-246 du 29 juin 2007, **la destruction des chardons des champs est une obligation** : « .../... sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers, métayers, usagers et usagers sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent. Les chardons doivent être détruits avant leur floraison. Cette floraison s'étale de juin à septembre. Les chardons peuvent être détruits de façon mécanique ou chimique.../... Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles des sanctions prévues par les articles L. 251-19 à L. 251-21, titre V du code rural.

**La destruction des nids de guêpes**, frelons et frelons asiatiques n'est plus assurée par le SDIS, Service Départemental Incendie, vous devez faire appel à un prestataire privé agréé. Nous vous communiquons les noms des entreprises sur le secteur qui se sont faits connaître en mairie:

FARAGO : tel 02 43 53 53 54 –

DPS : tel 0 800 10 10 26

TSF Madeline : tel 02 43 56 94 77

## Elagage des arbres sous les lignes électriques est souvent source questionnement

La réglementation sur l'élagage est issue des articles 671 à 673 du Code civil.

### Les responsabilités

\*source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

### Que dit la réglementation ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à ERDF le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

**L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant** sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ; ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respecte pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT\* sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

\* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux PROPRIÉTÉ PRIVÉE

### L'élagage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

**Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201).**

## Pèle Mêle

**L'Association « Lire et faire lire »** appelle les lecteurs de plus de 50 ans à rejoindre les 11 000 bénévoles déjà mobilisés. L'association et les coordinations départementales organisent des formations pour les bénévoles qui le souhaitent. L'intervention de ces lecteurs dans l'école permet aux enfants auditeurs de découvrir la littérature jeunesse si riche et variée.

Pourquoi lire des livres aux enfants ?

Pour leur permettre de s'approprier et jouer avec la langue du récit, bien construite et passer plus tard à un apprentissage de la langue écrite.

Ceci est fondamental pour une bonne construction de la personnalité.

Ecouter la lecture à voix haute dans le calme apporte l'expérience du plaisir de lire et favorise l'accès aux livres.

Nous recherchons des bénévoles ayant 50 ans et plus, qui accepteraient de s'engager le mardi de 13h30 à 14h15 à l'école de Cossé-en-Champagne.

Nous vous en remercions par avance.

Isabelle Mauvieux

## **Du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1916**

De nouveaux pays s'engagent avec les alliés de la France (l'armée serbe réorganisée, l'Italie, la Roumanie). A l'est, l'Autriche ne parvient pas à freiner les forces russes ; la proche Roumanie devient un nouvel adversaire, l'Allemagne vient aider son allié autrichien. L'offensive italienne à Salonique (Grèce) retient dans les Balkans des éventuels renforts allemands qui auraient pu être décisifs à Verdun. Le 24 Octobre les français reprennent le fort de Douaumont près de Verdun puis le 2 Novembre le fort de Vaux. Des divisions allemandes sont déplacées de Verdun vers la Somme pour résister à l'offensive franco- britannique. Sur tous les fronts, l'Allemagne a besoin de renforts. Elle crée avec ses alliés un état polonais sous contrôle allemand qui pourra lui procurer des soldats et lui servir de tampon contre la Russie. L'Allemagne lutte contre le blocus en attaquant la flotte alliée avec ses sous- marins, les mêmes lui permettent d'établir des relations commerciales avec ses partenaires. Elle a aussi besoin de main d'œuvre, les femmes remplacent les hommes. Les réserves s'épuisent, l'occupant allemand déporte des travailleurs belges.

En France et en Mayenne, l'armée sollicite l'industrie. Il faut vêtir les soldats, ravitailler en nourriture, en munitions. L'usine de Port-Brillet fabrique des obus, des canons. Des ouvriers mobilisés reviennent, un ouvrier peut fabriquer 3 obus par jour. L'Etat lance des collectes et des souscriptions. Le Sénat décide de taxer des denrées de première nécessité (sucre, café, pomme de terre, graisse, etc...). On doit économiser pour les Poilus, sur tout, les jupes raccourcissent...

Le haut commandement de l'armée (Joffre) est vivement critiqué, le parlement revendique un contrôle parlementaire aux armées. Le 28 Octobre, les députés demandent une meilleure utilisation des troupes. Le 26 décembre, Joffre, quoique élevé à la dignité de maréchal de France, est écarté du haut commandement. Entre temps, le 12 Décembre, l'Allemagne et ses partenaires font une offre de paix, refusée par les alliés.

### **Mouvements chez nos soldats de Cossé en Champagne :**

De nouveaux jeunes hommes sont incorporés le 03/09/16 : **Ernest Campas**, **Julien Croyau** des « Pivronnières », tous les deux au 6<sup>ème</sup> régiment de génie. **Louis Gousselin**, cultivateur, au 105<sup>ème</sup> régiment d'artillerie lourde ; **Eugène Jupin**, au 81<sup>ème</sup> artillerie lourde. **Alexandre Dubois** part aux armées le 21/09/16, suivi de **Cyprien Béliard** le 08/10/16, puis **Gabriel Deroin** le 20/10/16 et **louis Deslandes** le 21/10/16. **Auguste David**, le boulanger, bénéficie d'un sursis du 29 juillet au 30 octobre. **Auguste Lequimbre**, ouvrier agricole, rappelé en 1914, est évacué malade le 11/08/16. **Louis Deslandes** tombe malade le 16/12/16, la grippe. Ce n'est pas encore la grande pandémie de 1918, celle qui fut appelée « la grippe espagnole ». **Louis Gousselin** est aussi malade. Il a 21 ans, récemment incorporé en septembre, il revient à Cossé : diabète aigu. Il décède le 22/10/16.

## La Bataille de la Somme

Nous allons ouvrir un chapitre de la guerre 14-18 moins connu que Verdun, pour nous français, mais qui reste ancré dans la mémoire collective des britanniques, de leurs alliés et du peuple allemand.

Verdun reste une bataille franco-allemande et une grande victoire défensive française. La Bataille de la Somme sera aussi sanglante que Verdun. Cette fois, c'est l'Allemagne qui résiste à l'offensive conjointe franco-britannique. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1916, les alliés tentent de percer le front allemand sur une ligne nord-sud de 45 km, dans un triangle entre les villes d'Albert, Péronne et Bapaume. Pour cette offensive, l'effectif français est revu à la baisse, la bataille de Verdun n'est pas achevée. La France ne peut qu'appuyer l'armée britannique. Le général allemand tente de prévenir l'attaque en fortifiant ses premières lignes. Fin Juin, les alliés veulent détruire ces lignes pour permettre la progression de l'infanterie. Le bombardement devait être dévastateur, pourtant en certains points, les lignes allemandes demeurent intactes. Le premier juillet, c'est l'attaque. Les britanniques ont reçu l'ordre de marcher au pas en sortant de leur tranchées. C'est une catastrophe, les soldats deviennent des cibles faciles, surtout les officiers. Les troupes d'assaut devaient arriver sur des tranchées vides mais le bombardement n'a pas atteint ses objectifs. Les munitions britanniques sont défectueuses, les troupes sont peu entraînées, ces soldats sont des volontaires. C'est un désastre. Les britanniques essuient d'énormes pertes et s'immobilisent alors que les français progressent. Le soldat français est beaucoup plus expérimenté puisque son service militaire est très long. L'armée française perce le front allemand. Au soir du premier jour, un cinquième de l'effectif britannique a péri. La bataille sera par la suite, comme à Verdun, une bataille d'usure. Le 15 Septembre, une nouvelle arme apparaît, les chars d'assaut sont utilisés par les britanniques, ils ne se révèlent pas encore assez maniables.

**Isidore Denis** est tué d'un éclat d'obus le 28/08/16 au cantonnement de la compagnie. Il est inhumé au cimetière d'Eclusier près de Frise dans la Somme. Lors du troisième assaut lancé le 4 Septembre avec pour la première fois l'utilisation des chars, **Eugène-Jules Benoit**, cultivateur au Genetay, est évacué blessé le 06/09/16 à la Ferme de l'Hopital (Somme). Il rejoint son régiment de zouaves le 16/10/16 puis le premier régiment du Moyen-Orient le 17/11/16. Un éclat d'obus blesse à nouveau **Auguste-Pierre Martin** le 21/11/16. On ne connaît pas le lieu. C'est un territorial. Il est cité à l'ordre du 54<sup>ème</sup> RI le 16/10/16 : *« A assuré de jour et particulièrement la nuit, pendant une période de 17 jours avec le plus honorable zèle, le transport de matériel et de munitions dans une zone battue sans cesse par de violents tirs d'artillerie. »*

Voici un autre acte de bravoure, celui de **Théophile Desnos**, cité à l'ordre du régiment le 27 /10/16. Blessé, gazé près du fort de Souville, Il doit encore se trouver à Verdun : *« A assuré la défense d'une tranchée attaquée à la grenade par l'ennemi en faisant un violent barrage qui a fait refluer l'adversaire dans ses lignes. »*

Pour ne retenir que quelques chiffres, la Bataille de la Somme débute le 1<sup>er</sup> Juillet et s'achève le 18/11/16, un million de victimes militaires britanniques, françaises et allemandes. La Bataille de Verdun commence le 21 Février. A son achèvement le 18/12/16, un million de français et allemands y ont perdu la vie.